



# UFR, SNR, sections de retraité·es, UCR, USR, collectifs locaux,...

vendredi 1er octobre 2021, par [Bariaud](#)

## RETRAITÉ·ES, CONTINUITÉ DE LA VIE SYNDICALE

### UFR, SNR, SECTIONS DE RETRAITÉ·ES, UCR, USR, COLLECTIFS LOCAUX,...

Les structures CGT ne manquent pas pour accueillir et organiser les retraité·es. Comment s'articulent-elles ?

22

La Vie N° 208 - sept. 2021

Selon les statuts de la FERC, « les retraité·es (...) doivent être organisés en sections dans les syndicats. Ils participent à l'activité des unions syndicales départementales interpro (USR) ». « L'UFR est chargée de coordonner et d'impulser l'activité revendicative et syndicale en leur direction. Elle permet de dégager une démarche cohérente entre les sections locales ou nationales et les structures nationales de la CGT, fédérales, confédérales ou autres. Elle participe au développement et à l'activité de l'UCR ».

#### Et dans la vie ?

Dans notre fédération trois organisations fédérées nationales se sont dotées d'une SNR (Section Nationale des Retraité·es) : la CGT Éducation, le SNTRS et le SN AFPA. Certains syndicats ont des sections de retraité·es. Chaque retraité·e CGT peut choisir de rester syndiqué·e dans son union ou syndicat professionnel, ou dans l'USR de son UD ou UL. Cette diversité fait que les SNR ne syndiquent pas toutes

celles/ceux visés par les statuts et que des syndicats multiprofessionnels locaux accueillent les camarades trop éloignés de leur syndicat professionnel. Un bon nombre tiennent à rester dans leur syndicat avec les actif·ves.

#### Dans ces conditions, quel rôle jouent ces différentes structures ?

L'UFR réunit à travers ses militanc·es une expérience et des connaissances de la lutte des classes qu'elle cherche à enrichir pour la bataille revendicative des retraité·es et aussi à transmettre aux camarades actifs et actifs. Elle bénéficie de la richesse que représentent dans le Fédo des secteurs du public et du privé. Elle conserve et transmet un « savoir » syndical précieux au moment où « l'abstention » se développe : par exemple, le lien entre qualification-diplôme-classification-grille de salaire-salaire (la convention de la métallurgie « Pando-Couzet »), le statut de la Fonction publique, la retraite salariale par répartition, salaire de remplacement, les régimes spéciaux, etc.

L'UFR entend renforcer les liens avec toutes les sections des retraité·es de la FERC et avec elles.

En effet, les sujets revendicatifs, comme, par exemple, le PSC, Protection Sociale Complémentaire ou l'autonomie seront traités avec davantage d'efficacité dans un cadre plus formel, offrant la possibilité d'un meilleur investissement des retraité·es dans l'UFR.

Dès et déjà les responsables des 3 SNR sont invités aux commissions exécutives de l'UFR et, réciproquement, les secrétaires de l'UFR sont disponibles pour



assurer une présence aux réunions des SNR (ce qui est déjà produit ponctuellement).

Les syndicats ou sections syndicales sont invités à réfléchir à l'organisation de leurs retraité·es en créant des SNR ou des structures ad hoc, UFR et la FERC, sont disponibles pour vous aider à la réflexion ou à la mise en place.

Il n'en demeure pas moins que l'activité des retraité·es au quotidien est évidemment au niveau local : UL, UD, USR, collectifs locaux, etc. !

Olivier Champoussin et Philippe Bouyrie



Les structures CGT ne manquent pas pour accueillir et organiser les retraité·es. Comment s'articulent-elles ?

Selon les statuts de la FERC, « les retraité·es (...) doivent être organisés en sections dans les syndicats. Ils participent à l'activité des unions syndicales départementales interpro (USR) ». « L'UFR est chargée de coordonner et d'impulser l'activité revendicative et syndicale en leur direction. Elle permet de dégager une démarche cohérente entre les sections locales ou nationales et les structures nationales de la CGT, fédérales, confédérales ou autres. Elle participe au développement et à l'activité de l'UCR. »

Et dans la vie ?

Dans notre fédération trois organisations fédérées nationales se sont dotées d'une SNR (Section Nationale des Retraité·es) : la CGT Éduc'action, le SNTRS et le SN AFPA. Certains syndicats ont des sections de retraité·es. Chaque retraité·e CGT peut choisir de rester syndiqué·e dans son union ou syndicat professionnel, ou dans l'USR de son UD ou UL. Cette diversité fait que les SNR ne syndiquent pas toutes celles/ceux visés par les statuts et que des syndicats multiprofessionnels locaux accueillent les camarades trop éloignés de leur syndicat professionnel. Un bon nombre tiennent à rester dans leur syndicat avec les actif·ves.

Dans ces conditions, quel rôle jouent ces différentes structures ?

L'UFR réunit à travers ses militant·es une expérience et des connaissances de la lutte des classes qu'elle cherche à enrichir pour la bataille revendicative des retraité·es et aussi à transmettre aux camarades actifs et actives. Elle bénéficie de la richesse que représentent dans la Fédé. des secteurs du public et du privé. Elle conserve et transmet un « savoir » syndical précieux au moment où « l'ubérisation » se développe : par exemple, le lien entre qualification-diplôme-classification-grille de salaire-salaire (la convention de la métallurgie « Parodi-Croizat », le statut de la Fonction publique) ; la retraite solidaire par répartition, salaire de remplacement ; les régimes spéciaux ; etc.

L'UFR entend renforcer les liens avec toutes les sections des retraité·es de la FERC et entre elles.

En effet, les sujets revendicatifs comme, par exemple, la PSC (Protection Sociale Complémentaire) ou l'autonomie seront traités avec d'avantage d'efficacité dans un cadre plus formalisé, offrant la possibilité d'un meilleur investissement des retraité·es dans l'UFR.

D'ores et déjà, les responsables des 3 SNR sont invités aux commissions exécutives de l'UFR et, réciproquement, les secrétaires de l'UFR sont disponibles pour assurer une présence aux réunions des SNR (ce qui s'est déjà produit ponctuellement).

Les syndicats ou sections syndicales sont invités à réfléchir à l'organisation de leurs retraité·es en créant des SNR ou des structures ad hoc. L'UFR et la FERC sont disponibles pour vous aider à la réflexion ou à la mise en place.

Il n'en demeure pas moins que l'activité des retraité·es au quotidien est évidemment au niveau local : UL, UD ; USR, collectifs locaux, etc.).